



CST Central du 17 janvier 2024 Déclaration Liminaire

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs,

L'UNSA présente tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année à l'ensemble des acteurs de ce comité, que 2024 soit synonyme d'une reconnaissance méritée des agents publics engagés au service de l'intérêt général.

La situation des personnels au regard de l'organisation des Jeux Olympiques

L'inquiétude des personnels reste toujours très présente quant à la réglementation qui sera appliquée lors de ces olympiades, ainsi que de son organisation.

En effet, les mesures annoncées dans le **point 2** de cet ordre du jour restent pour notre organisation syndicale des « mesurette » qui n'apportent guère de satisfaction auprès de nos collègues qui seront mobilisés pour ces jeux.

L'UNSA vous a interpellée Madame la Maire par mail le 12 décembre 2023 pour faire suite à la circulaire de la Première Ministre en date du 22 novembre 2023 afin que les agents mobilisés aient la rémunération indemnitaire supplémentaire pouvant atteindre les 1 500 euros bruts. Nous attendons de votre part des réponses fortes pour que la reconnaissance que doit avoir la ville envers les agents mobilisés soit à la hauteur de cet évènement.

Des questions de nos collègues restent toujours aussi nombreuses dans les directions mobilisées à savoir la gestion des congés, les congés bloqués et/ou refusés, le report des congés non pris, le déplaçonnement des CET et la monétisation des jours, l'obligation du télétravail, l'obligation de présence pour d'autres, les dates d'effet de cette obligation (jeux olympiques et/ ou paralympiques, la période estivale), l'accès aux lieux de travail situés sur les sites olympiques et les astreintes. Il est impératif que l'administration « dégrossisse » les différents dossiers, notamment ceux de la DPMP en lien avec la préfecture de police de Paris et qu'elle réponde aux inquiétudes que cela engendre pour les agents.

L'UNSA demande également que des comptes rendus des comités de suivi ainsi que des fiches explicatives soient communiqués aux agents pour rendre toute cette gestion moins chronophage et plus digeste pour les services impactés.

La question de la réquisition des locaux en particulier pour les locaux sportifs ou les écoles ainsi que les conditions matérielles (repas, lieux de repos...) pour les volontaires et bénévoles a-t-elle été solutionnée ? Nous demandons que le secrétariat général nous informe régulièrement des dernières avancées pour chacune des directions concernées.

Point 3, L'avenant à la convention pluriannuelle entre la ville de Paris et l'AGOSPAP 2023-2026 nous paraît dans son ensemble évolutif notamment avec la suppression de la condition d'ancienneté pour les agents non-titulaires.

Par cette proposition, les 2 partenaires suppriment une anomalie entre l'offre de bienvenue et l'ancienneté requise. Néanmoins, l'UNSA demande par son amendement une augmentation de la subvention qui n'a pas été réévaluée durant 5 années même si nous constatons le maintien de la hausse de 300 000 € cette année. Cependant celles-ci ne remplaceront pas le gel subit et ce malgré l'augmentation de la masse salariale.

Point 4, l'UNSA par ce nouvel avenant prend note d'une nouvelle répartition des tranches de rémunération du droit d'entrée, elle souhaite néanmoins que le bornage de la tranche inférieure à 18 000 € disparaisse au profit de celle présentée dans notre amendement soit 20 000 €.

Ne nous y trompons pas, cette nouvelle tarification cache l'arbre dans la forêt car elle ne compensera même pas les augmentations des produits dans les nouveaux tarifs 2024. Deux exemples d'augmentation, le steak haché est passé de 3.30€ à 3.40€, et les sodas de 1€ à 1.10€, de plus, le plat dit « social » l'est de moins en moins. L'UNSA le redit aujourd'hui, la subvention aurait dû être augmentée pour garantir le pouvoir d'achat des personnels.

Nous demandons également que soit déduit le supplément familial de traitement. En effet, avec 3 enfants, le montant est fixé à +2 304€ annuel et par enfant supplémentaire il l'est de +1 646€, ce qui provoque de facto une augmentation de tranche.

Point 5, concernant la prévoyance déjà discuté au CST du 28 septembre 2023, nous rappelons que l'UNSA s'était abstenue sur le point concernant l'augmentation de la participation des agents, car elle n'était pas en faveur de nos collègues. D'une part, parce que l'augmentation de la participation de la Ville ne compensait pas complètement la hausse de la cotisation pour que le reste à charge des agents demeure inchangé et d'autre part, parce que les tranches de revenu brut n'avaient pas été revalorisées depuis 2019 présentant de fait un décrochage des tranches par rapport à l'évolution réelle des revenus des agents.

L'UNSA ne peut que se réjouir de cette réponse à sa demande d'une adaptation des tranches à l'évolution des salaires et de la réduction du nombre de tranches de façon à ce que la cotisation d'un plus grand nombre d'agents puisse être mieux compensée par la participation de la Ville.

Ce coup de pouce de la Ville en relevant les tranches pour les adapter à la hausse des rémunérations représente un vrai engagement pour le maintien du pouvoir d'achat des agents, et l'UNSA ne peut que souligner l'effort de la Ville, qui par ces nouvelles tranches, augmente sa participation pour permettre un reste à charge de l'agent partiellement compensé plus favorablement.

Cependant, les hausses de plus de 15% en 2023 et en 2024, au-delà du plafond permis par la convention, et le faible nombre d'agents ayant souscrit, environ 25 % des agents selon les chiffres présentés au CST du 28 septembre 2023, ne peuvent que soulever des craintes pour le renouvellement du contrat.

L'UNSA ne pourrait que se réjouir davantage si la Ville de Paris, sur cette lancée positive, proposait une prise en charge compensatoire à 100% de la cotisation prévoyance, ce qui représenterait un vrai engagement pour le maintien du pouvoir d'achat des agents et une vraie incitation à souscrire une prévoyance.

Point 6, nous nous réjouissons qu'une prestation visant à soutenir les agents confrontés aux punaises de lit soit proposée par la ville, la somme de 1 000€ nous paraît intéressante, néanmoins l'enveloppe allouée est faible, car cette aide ne concernerait seulement que 21 foyers. L'UNSA vous demande d'augmenter l'enveloppe afin que l'administration puisse répondre favorablement aux futures demandes.

Merci de votre écoute.